

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs à propos de ce fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre la nature et les risques liés à l'investissement dans ce fonds d'investissement. Il vous est conseillé de le lire attentivement afin de décider en connaissance de cause d'investir ou non.

THE FUND GROUP SICAV – ASG Dynamic Income Fund

Catégorie A2 CAP EUR (LU1107613256)

Un compartiment de THE FUND GROUP SICAV – géré par Alter Domus Management Company S.A.

Une société de gestion d'actifs indépendante réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg enregistrée au 15 Boulevard F.W. Raiffeisen, 2411 Luxembourg. Le conseiller en investissement est ASG Capital LLC, dont le siège social est situé au Chase Building 150 SE 2nd Avenue, Suite 704, Miami, FL 33131, Etats-Unis.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement: l'objectif de ASG Dynamic Income Fund (le "Compartiment") est de réaliser des gains en capital grâce à une répartition stratégique de ses actifs dans un portefeuille global diversifié générateur de revenus. Le portefeuille est structuré avec une combinaison de produits à revenu fixe et des classes d'actifs à revenu alternatif, tels que des Master Limited Partnership ("MLPs"), des actions générant des dividendes et des fonds d'investissement immobiliers ("REITs"). Au travers d'une approche d'investissement dynamique, le ASG Dynamic Income Fund investit stratégiquement dans des sociétés d'investissement disposant de bilans solides et de modèles de gains durables qui offriront une performance supérieure à un portefeuille statique équivalent. De plus, une méthode de répartition flexible est utilisée afin de réaliser des rendements consistants ajustés aux risques. ASG Dynamic Income Fund offrira la possibilité aux investisseurs de souscrire dans un portefeuille majoritairement composé d'obligations, de convertibles, de dettes subordonnées, hybrides, d'actions préférentielles, de valeurs mobilières et d'obligations convertibles conditionnelles. Le Compartiment peut également investir dans des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières («OPCVM») en vertu de la Directive CE 2009/65 du 13 juillet 2009 et des Exchange Traded Funds («ETF»). Même si la diversification et l'atténuation des risques seront optimales, le risque de marché restera présent. Le fonds ASG Dynamic Income Fund peut alors ne pas être en mesure d'atteindre son objectif. Le compartiment convient aux investisseurs qui: 1. recherchent une croissance du capital; et 2. comprennent les risques liés à l'investissement dans des instruments à revenu fixe et à revenu alternatif.

Politique d'investissement: Le Fonds ASG Dynamic Income peut entièrement investir dans des instruments à revenu fixe dans les limites définies par la loi, ce qui lui permet de s'exposer en sélectionnant avec soin les investissements dans des sociétés en fonction des caractéristiques suivantes:

- Leur stabilité financière, leur trésorerie et leur franchise. Le Fonds cherche à déterminer la durabilité des revenus de l'investissement dans le temps;

- Leur exposition géographique et leur secteur d'activité. Le fonds analysera l'environnement géographique ainsi que le secteur d'activité de leurs opérations;

- Facteurs réglementaires pouvant avoir un impact sur leur activité;

- Les tendances historiques et les spécificités de leur activité. Le fonds analysera les tendances de performance des bénéficiaires, la capitalisation boursière, l'actionnariat pour déterminer les forces et les faiblesses potentielles de l'entreprise.

La pondération de chaque type de titres dans le portefeuille du Fonds ASG Dynamic Income dépendra des opportunités de marché existantes et de l'évolution prévue de ces marchés ou sociétés cibles. La trésorerie et les équivalents de trésorerie peuvent être détenus à titre accessoire. De temps à autre, en fonction des conditions des marchés financiers, le Fonds ASG Dynamic Income peut être substantiellement désinvesti. Le Portfolio Manager investira généralement dans l'univers des valeurs mobilières auquel se réfère l'indice de référence et peut s'en écarter dans une large mesure.

Rachat et transaction: les actions du Compartiment peuvent être rachetées quotidiennement sur demande avant 15 heures, heure de Luxembourg, à chaque date d'évaluation.

Pouvoir de gestion: la société de gestion a le pouvoir d'acheter et de vendre des placements pour le compte du fonds d'investissement dans les limites des objectifs et de la politique d'investissement sous la surveillance du conseil d'administration du fonds d'investissement.

Politique de distribution du dividende: capitalisation des revenus.

Durée de détention minimale recommandée: ce Compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans. Pour une explication de certains termes utilisés dans ce document, vous pouvez consulter le glossaire présent sur notre site www.asg-capital.com.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La notation ci-dessus est une estimation de la volatilité de la valeur nette d'inventaire des actions et peut ne pas être une indication fiable du profil de risque futur des actions.

Il n'est pas garanti que la catégorie de risque et de rendement présentée ci-dessus reste inchangée dans le temps.

Pourquoi le Compartiment se trouve-t-il dans cette catégorie ? Le Compartiment est classé en catégorie 3 car sa valeur nette d'inventaire présentera de grandes fluctuations en raison de la volatilité sur les marchés financiers d'actions ou de revenu fixe. Les fluctuations des investissements alternatifs peuvent aussi contribuer à des changements au sein de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Les autres risques suivant peuvent être significatifs pour le Compartiment :

- La valeur de votre investissement peut évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que vous récupériez moins que le montant initialement investi.
- La valeur d'un instrument financier dérivé peut être volatile et peut résulter en des pertes supérieures au montant investi par le Compartiment.
- La valeur de titres financiers peut évoluer à la baisse comme à la hausse en réponse aux performances de certaines sociétés et aux conditions générales de marché.
- Le Compartiment investira en expositions directes et/ou indirectes aux classes d'actifs précitées. Les investissements indirects peuvent inclure des fonds d'investissement réglementés et des fonds indiciaires cotés.
- Les fluctuations des taux de change peuvent affecter négativement votre retour sur investissement.

D'avantage de détails sur les risques que vous pouvez rencontrer en investissant dans ce Compartiment figurent dans les sections "Facteurs de Risque", "Processus de Gestion du Risque" et "Détails des Compartiments" du prospectus.

CHARGES– CLASS A2 CAP EUR

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la catégorie d'action A2 CAP EUR, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

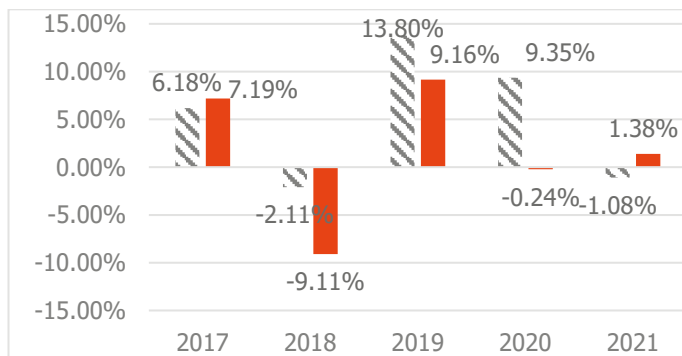
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Jusqu'à 2,00%
Frais de sortie	aucun
Il s'agit du maximum pouvant être prélevé sur votre apport avant qu'il ne soit investi ou avant que les produits de votre investissement ne soient versés.	
Frais prélevés pour cette catégorie d'action sur une année	
Frais courants	2.76%
Frais prélevés pour cette catégorie d'action dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucun

Les frais d'entrée et de sortie sont un maximum. Dans certains cas, vous pourriez en payer moins - pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier ou auprès de votre distributeur.

Les frais courants présentés sont une estimation des frais supportés par le Compartiment sur une année. Ils ne comprennent pas :

- Les commissions de performance;
- Les coûts de transaction de portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le fonds d'investissement en achetant ou en vendant des parts dans un autre fonds d'investissement.

PERFORMANCES PASSÉES



- La classe d'actions A2 EUR du fonds ASG Dynamic Income Fund a été lancée le 19 septembre 2014.
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Tous les frais et commissions inclus dans le prix du Fonds, y compris la commission de performance, sont repris dans le rendement indiqué ci-contre, calculé en EUR.
- Cette performance ne prend pas en compte les droits d'entrée et de sortie maximaux indiqués ci-dessus.

■ Performance du Fonds
▨ Performance du Benchmark

INFORMATIONS PRATIQUES

- La banque dépositaire du fonds d'investissement est RBC Investor Services Bank S.A.
- Ces informations clés pour l'investisseur décrivent un compartiment de THE FUND GROUP SICAV, dont les actifs sont, conformément à la loi, séparés des actifs des autres compartiments du fonds d'investissement. Vous pouvez échanger votre investissement dans les actions de ce Compartiment contre des actions de tout autre compartiment sans frais.
- Vous pouvez obtenir le prospectus actuel et les derniers comptes annuels et semestriels (en anglais) du fonds d'investissement auprès d'Alter Domus Management Company S.A. ou sur www.alterdomus.com, ainsi que la valeur nette d'inventaire par catégorie d'action du Compartiment.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération à jour, y compris de façon non limitative une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés sont disponibles sur www.alterdomus.com. Une version papier de la politique de rémunération est disponible à titre gratuit sur demande.
- Vous pouvez obtenir des informations sur les catégories d'action disponibles sur www.alterdomus.com, auprès d'Alter Domus Management Company S.A. ou dans la section "Actions" du prospectus du fonds d'investissement.
- La législation fiscale applicable au fonds d'investissement au sein du Grand-Duché de Luxembourg peut avoir un impact sur votre imposition personnelle.
- La législation fiscale applicable au fonds d'investissement au sein du Grand-Duché de Luxembourg peut avoir un impact sur votre imposition personnelle.
- Alter Domus Management Company S.A. ne peut être tenue pour responsable que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds d'investissement.
- Les actifs sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques écologiquement durables au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020.

THE FUND GROUP SICAV est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

ALTER DOMUS MANAGEMENT COMPANY S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier enregistrée au 15 Boulevard F.W. Raiffeisen, 2411 Luxembourg. Les informations clés pour l'investisseur sont à jour à la date du 18 février 2022.

Le conseiller en investissement est ASG Capital LLC, dont le siège social est situé au Chase Building 150 SE 2nd Avenue, Suite 704, Miami, FL 33131, Etats-Unis.